

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS

TEMPORAIRE 1^{er} - 3^e CATEGORIE

N° 11/2019

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Monsieur Jacques LAVIGNE
Président de l'association « Cochonnet Bironnais »
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir des débits de
boissons temporaire durant l'année 2019 à l'aire de Jeux sise au 26 Chemin Hia Dé Péré.

A Biron, le 6 Février 2019

Jacques LAVIGNE

COCHONNET BIRONNAIS
64300 BIRON

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Monsieur Jacques LAVIGNE, président de l'association « Cochonnet Bironnais » est
autorisé à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) à l'aire de Jeux située
au 26 Chemin Hia Dé Péré durant l'année 2019 dans le cadre des concours /qualifications aux
dates suivantes :

- Samedi 9 Mars 2019 de 12h00 à 0h00 - Concours doublette promotion
- Samedi 6 Avril 2019 de 12h00 à 0h00 - Qualification doublette masculin
- Dimanche 7 Avril 2019 de 8h00 à 21h00 - Suite qualification doublette
masculin et Tête à Tête féminin
- Jeudi 15 Août 2019 de 12h00 à 0h00 - Concours doublette
- Samedi 24 Août 2019 12h00 à 0h00 - Grand prix doublette
- Dimanche 25 Août 2019 12h00 à 0h00 - Concours doublette

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 6 Février 2019

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

